

Déclaration liminaire de la FNEC FP FO au CHSCT D de l'Ain du 1^{er} décembre 2015.

La FNEC FP FORCE OUVRIERE tient à affirmer ici sa compassion et sa solidarité avec les victimes et les familles des attentats qui ont eu lieu dans la capitale le 13 novembre dernier.

Au-delà de la compassion, au-delà de la tristesse, au-delà de la colère, la FNEC FP FO tient à saluer les personnels qui, dès lundi matin, ont su faire face, comme ils l'avaient fait en janvier 2015, avec une grande conscience professionnelle, dans le respect de la Laïcité, au prix d'un engagement personnel parfois important : accueil, réponses aux questions et aux réactions des élèves, stress, angoisse, peur..., ils ont répondu à toutes sortes de situations.

Cet engagement de chacun n'est pas sans conséquence sur la santé de ces personnels. D'autant plus que des collègues, en particulier dans l'académie de Paris, ont directement été touchés par les tragiques attentats.

Aussi, la FNEC FP FO considère que cette dimension doit être prise en compte, que toutes les situations difficiles doivent être traitées, que tous les cas individuels doivent faire l'objet d'une réponse, que les personnels, qui en ont besoin, puissent bénéficier d'un soutien et être aidés notamment par les médecins de prévention. Cela pose la question de la capacité effective à répondre à la demande et aux besoins et donc du recrutement des médecins de prévention nécessaires dans le cadre de l'application du décret 82-453 modifié.

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Après les attentats qui ont saisi d'effroi toute la population, le ministère a adressé des consignes de sécurité très précises aux écoles et aux établissements dans le cadre du plan Vigipirate les 23 et 30 novembre 2015.

Permettez-nous de constater qu'à ce jour aucun CHSCT n'a été saisi pour avis sur leur contenu, alors que l'article 60 du décret 82-453 modifié prévoit explicitement « Le comité est consulté sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité. »

La FNEC FP-FO considère que la mise en œuvre de l'état d'urgence ne saurait se traduire par la restriction du droit syndical et de consultation des personnels par le biais de leurs représentants dans les organismes de représentation dont le CHSCT fait partie.

Nous demandons à être consultés et à aborder sur ce sujet sensible en question diverse pour attirer votre attention sur les difficultés liées à la mise en œuvre de ces consignes et soumettre un avis au CHS CT.

Concernant le dispositoof M@gistère nous souhaitons pouvoir aborder ce sujet en question diverse à travers ine déclaration un avis soumis au CHS CT D tout en sachant que la question plus générale du numérique doit faire l'objet d'un CHS CT D d'ici la fin de l'année scolaire 2015 2016.

Concernant la réforme du collège et les risques psycho sociaux qui y sont liés, nous souhaitons pouvoir aborder le plan de formation sur la réforme du collège en question diverse.

Concernant la réforme territoriale des rythmes scolaires, la FNEC FP FO est en train de constituer un dossier sur les RPS liés à cette réforme.